

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2014.10.08/111

Modification du plan de financement
de l'opération Tranche 4 du programme
pluriannuel des travaux d'assainissement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

8^{ème} séance de l'année 2014

Vendredi 31 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le vendredi 31 octobre, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est assemblé à la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville de Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Éric JALTON*, Président, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 21 octobre 2014.

Présents : 28

Président

M. Éric JALTON

Vice-Présidents

M. Ary	CHALUS	1 ^{er} Vice-Président
M. Jacques	BANGOU	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	4 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE-LAVENETTE	5 ^{ème} Vice-Président
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Président
M. Georges	BREDENT	8 ^{ème} Vice-Président
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Président
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Président

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau

Mme Marlène	MELISSE- MIROITTE
Mme Corinne	PETRO
Mme Liliane	PIQUION
Mme Josiane	GATIBELZA
Mme Francesca	FAITHFUL

Autres Conseillers Communautaires

Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS
M. Georges	BERGINA
M. Jean-Luc	CELIGNY
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO
M. Audry	CORNANO
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE
Mme Juliana	FENGAROL
M. José	GUIOLET
Mme Célia	MIMIETTE
M. Olivier	SERVA
Mme Nadiyah	SURVILLE-PERAFIDE
Mme Nadège	THÉOPHILE

Excusés représentés : 3

Vice-Présidents :

Mme Éliane GUIOUGOU-FIRPION (6^{ème} Vice-Président)
Pouvoir à Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE

Conseillers Communautaires, Membres du Bureau :

M. Fabert MICHELY
Pouvoir à M. Rosan RAUZDUEL

Autres Conseillers Communautaires :

M. Jean-Charles SAGET
Pouvoir à Mme Suzelle SEVILLE-LAVENETTE

Excusés non représentés : 2

Vice-Présidents :

Mme Marie-Corine CLOTILDE-LACASCADE
(13^{ème} Vice-Président)

Autres Conseillers Communautaires :

M. Chazy CIRANY

Absents : 17

Vice-Présidents :

Mme Maguy CÉLIGNY (9^{ème} Vice-Président)
M. Dominique BIRAS (11^{ème} Vice-Président)
M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Justin DESSOUT-
M. Michel RINCON-M. Dominique THÉOPHILE

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Lise Claude AZEDE- M. Harry DURIMEL-
Mme Solange LEBLANC- M. Jocelyn LÉRÉMON-
M. Maurice LORQUIN- M. Daniel MARSIN-
Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE- M. Alix NABAJOTH-
M. Patrick SELLIN- Mme Ketty WALPO

COURRIER ARRIVÉ LE:

18 NOV. 2014

S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Monsieur José GUIOLET*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2009/350/ADII/2 du 23 mars 2009 portant dissolution du SIEPA ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DICTAJ/BRA daté du 1^{er} mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2012.09.07/309 votée le 7 septembre 2012 portant demande de subvention pour la réalisation des travaux d'assainissement des eaux usées dans le cadre des tranches 3 et 4 du programme pluriannuel de CAP Excellence ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2014.03.02/94 votée le 07 mars 2014 portant examen et vote du budget annexe assainissement - Exercice 2014;

CONSIDÉRANT le rapport du Président ;

Par **convention de mandat en date du 10 octobre 2003**, le SIEPA a confié à la SEMAG la mise en œuvre de son programme de travaux d'assainissement sur les communes de Pointe à Pitre et des Abymes.

Par arrêté n°2009/350/ADII/2 du 23 mars 2009 le SIEPA a été dissous et les compétences «eau et assainissement» du SIEPA ont été transférées à la Communauté D'agglomération Cap Excellence.

La convention de mandat est donc transférée de fait du SIEPA vers Cap Excellence qui poursuit ce programme de travaux.

Le programme pluriannuel de travaux est scindé en **4 tranches**.

Le montant du bilan financier prévisionnel de l'opération s'élève à environ **18,6 M€ TTC**.

La première tranche de l'opération, achevée en 2008, a été cofinancée par l'Europe, la Région et l'Etat dans le cadre du DOCUP 2000-2006.

La deuxième tranche de l'opération est réalisée dans le cadre du Programme Opérationnel 2007/2013.

Les tranches 3 et 4 du programme de travaux prévoient la poursuite des travaux de mise en conformité du système d'assainissement vis-à-vis de la loi sur l'eau entamés dans les tranches 1 et 2.

Le programme de travaux de la tranche 4 est le suivant :

- ▶ *Tranche 4* : Réseau d'assainissement des eaux usées de Raizet/Grand Camp (réseau gravitaire arrivant au poste de refoulement du Raizet, poste de refoulement et sa canalisation de refoulement et réseau jusqu'au poste de refoulement de Bergevin).

L'enveloppe financière prévisionnelle allouée est détaillée ci-dessous :

Tranche 4

▶ ETUDES :	293 027 € HT
▶ TRAVAUX :	6 144 000 € HT
▶ RÉMUNÉRATION SEMAG :	207 646 € HT

TOTAL : 6 644 673 € HT

Les recettes prévisionnelles du bilan financier sont les suivantes :

1 Dépenses éligibles :

▶ EUROPE (60%) :	3 862 216,20 € HT
▶ OFFICE DE L'EAU (5%) :	321 851,00 € HT
▶ CAP EXCELLENCE (35%) :	2 252 959,80 € HT

Total des dépenses éligibles 6 437 027,00 € HT

2 Rémunération du mandataire :

▶ CAP EXCELLENCE	207 646 € HT
------------------	--------------

TOTAL 6 644 673 € HT

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, A L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1 – D'abroger la délibération du Conseil Communautaire n°2013.09.06/58 du 9 septembre 2013.

ARTICLE 2 – D'approuver l'opération technique relative à la réalisation des études et travaux de la tranche 4 du programme pluriannuel des travaux d'assainissement.

ARTICLE 3 – D'approuver le plan de financement de l'opération tranche 4 du programme pluriannuel des travaux d'assainissement selon la répartition suivante :

▶ EUROPE (60%) :	3 862 216,20 € HT
▶ OFFICE DE L'EAU (5%) :	321 851,00 € HT
▶ CAP EXCELLENCE (35%) :	2 252 959,80 € HT

Total des dépenses éligibles 6 437 027,00 € HT

▶ CAP EXCELLENCE (rémunération du mandataire) 207 646 € HT

TOTAL 6 644 673 € HT

ARTICLE 4 – D'autoriser le Président à solliciter le financement du FEDER et de l'Office de l'eau Guadeloupe.

ARTICLE 5 – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 6 – Le Président, le Directeur Général de Cap Excellence, le Comptable public de la Trésorerie Abymes/Gosier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Pointe-A-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, à Monsieur le Président de l'Office de l'Eau de la Guadeloupe, ainsi qu'à Madame le Trésorier Principal d'Abymes/Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 05 novembre 2014

Le Président

Eric JALTO



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-A-Pitre, le 18 NOV. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 20 NOV. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le 20 NOV. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, le 20 NOV. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Président de l'Office de l'Eau de la Guadeloupe, le 20 NOV. 2014
- Délibération transmise à la Trésorerie d'Abymes/Gosier, le 20 NOV. 2014

